— Vous avez dû soupçonner sur son honnêteté ?

— Je n'ai pas dit cela, mais...

— Je suis discrète.

— J'ai de graves présomptions?

— Renvoyez cette fille.

— Elle serait maltraitée par ses parents, je ne sais pas faire de peine à ceux que je connais.

La voisine n'en va préoccupée; elle rencontre instamment une amie de la famille X... et lui demande :

— Ce sont de braves gens ?

— Très honnêtes.

— Leur fille ne leur ressemble guère!...

— Vous avez entendu quelque chose de défavorable à son sujet ?

— C'est une voleuse ; heureusement que la gérante est bonne, elle garde Berthe par pitié.

— C'est abominable ! A qui se fier !

— Quelle peine cela fera à ses parents!

— Je suis d'avis de mettre les voleuses en prison !

— Après tout elles le méritent. Quel âge a Berthe?

— Pas beaucoup plus de dix-huit ans.

— Il faut être grandement vicieuse pour dérober quand on gagne bien sa vie...

Les potins vont leur train, ils grandissent. C'est une sourde rumeur un mauvais courant dont la demoiselle de magasin ne peut se défier.

La réputation de Berthe est perdue.

Les voles ainsi préparées, Maria Dorcoheta s'adresse aux parents de la jeune fille en laissant entendre ses déceptions, ses inquiétudes.

Ces braves gens interrogent Berthe qui proteste, objecte qu'on le renverrait si elle volait...

Bientôt on accuse la malheureuse d'avoir dérobé un dé en or.

Le vieillard lait observer qu'on ne trouve en sa possession aucun des objets disparus.

Mais le doute augmente chez M. et Mme X..., ils font une enquête et sont atterrés...

Tout le quartier est plein de scandale ; les voisins, connaissances et amis tiennent Berthe pour une voleuse.

On pourrait supposer que parmi ces bavards et bavardes, à l'affût de nouvelles, il se trouvera une personne assez impartiale pour remonter à la source de ce bruit, de cette accusation précise dimentant d'une seule femme, la gérante. Le doute ne vient à l'esprit de personne.

Dire du bien des autres n'est pas agréable; au contraire, considérer le vice, l'infamie d'une jeune fille, cela permet de se contempler avec complaisance, de faire ressortir ses petites qualités, de brûler de l'encens sous le nez des autres, de le respirer avec délices en n'y voyant pas clair et de ne dire :

— Moi, je n'aurais jamais fait pareille chose !

— Moi, j'ai une fille honnête, il est vrai que je l'élève et bien !

— Moi, je suis à l'abri de tous soupçons !

— Moi, si j'avais une fille, je la garderais et lui ferais faire le ménage, c'est plus prudent.

Ainsi chacun se louant, personne ne se donne la peine d'approfondir. Ajoutez à ces faiblesses de l'esprit humain l'habitude de se faire juge et, si on le pouvait, justicier des gens qu'on connaît.

De sorte que des misérables inconscients, hommes et femmes, se sont fait bénévolement et sans aucun intérêt, calomniateurs et bourreaux.

Bourrées par les tortures morales imposées à Berthe qui ne comprenait rien à cette concordance d'accusations, pleurait et suppliait en vain son père et sa mère d'avoir confiance en elle.

Mais c'est encore un fait facile à constater: l'innocence est souvent impossible à prouver parce que les gens peu scrupuleux nient du mensonge. de la mauvaise foi, de la ruse, sans même penser qu'ils sont coupables; et aident aux actions viles par une attirance naturelle qui pousse vers ceux qui ont des points de contact avec soi.

En juillet dernier, Berthe lut mise dans une maison de correction et ses parents, amis et voisins durmirent en paix.

Quelques mois plus tard, la gérante, convaincue de graves détournements, est arrêtée, mais les patinières, médisantes et calomniatrices, ne comprennent guère leur responsabilité dans le préjudice causé à Berthe X...

Les parents, dit-on, ont été heureux de retrouver leur fille honnête; mais je puis supposer que Berthe n'oubliera jamais la lâcheté, l'imprudence et le crédulité de ceux qui l'ont lait condamner par leur bavardage inconsidéré d'un séjour dans une maison réservée aux filles de mauvaise vie.

Il est même peu probable que la leçon profite à la quantité de médisants qui se sont fait les alliés de la gérante.

Combien d'irréparables malheurs sont causés par le besoin qu'ont les hommes de pérorer et de trancher sur des faits qu'ils connaissent à peine !

Combien de gens ni bons ni méchants lardent de coups d'épingle et de coups de poignard des personnes dont ils ne peuvent apprécier le caractère ; semblen. ébranlant une situation par des appréciations erronées !

Mais qu'importe de faire souffrir si l'on peut constater sa propre supériorité !

Une seule femme rusée a pu entraîner un père, une mère, des amis, des voisins à détruire la réputation d'une jeune fille et à la faire enfermer. Si le coupable n'avait pas été prise, le brave employée serait encore sous les verrous.

Paul GRENDEL.

LA RÉGION

A PROPOS DE L'INCIDENT

du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie

La *Patrie*, commentant la courte note que nous avons publiée hier, l'interprète comme un « lâchage de la presse radicale de province ». Et elle déclare que « M. Mascuraud pourrait bien recevoir au moins grand nombre d'invitations à dîner ».

Nous protestons hautement contre cette interprétation du journal nationaliste. Et nous affirmons à la *Patrie* que lorsque notre ami Mascuraud viendra dans le Nord, il y recevra toujours, comme précédemment, de la part des républicains, le plus sympathique et le plus cordial accueil.

Conférences de M. Lamendin. — M. Lamendin rendra compte de son mandat de député, dimanche prochain, à Cuinchy, salle Ricard.

Le dimanche 7 janvier, il fera une conférence cyclicale à Méricourt-Corons.

Le dimanche 14 janvier, de 10 heures à midi, il recevra ses électeurs à Cuinchy, chez M. Quéva, brasseur.

Le même jour, à 4 heures, il présidera la conférence au groupe scolaire de Condé à Lièvin.

ALGÉRIE Excursion de 15 jours (Paris, Marseille, Alger, Biskra, Batna, Biskra, Constantine, Philippeville). Pour tous renseignements et prix à forfait : adresser les demandes aux bureaux du journal.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Douai. — Le mardi 8 janvier, sera bénit le mariage de Mlle Berthe Collier, fille du sympathique secrétaire de la Mairie, avec M. Camille Godiscal, de Bruxelles.

A Esthuns. — On annonce le mariage prochain de M. Fernand Houllion, huissier-audiencier près la tribunal civil de Béthune, avec Mlle Buisine, de Le Bassée.

DEUIL

A Douai. — Mercredi dernier le soir eut en lieu les funérailles de M. Paul Coreu, chef de la Fanfare municipale des Sapeurs-pompiers, dont nous avons annoncé la mort prématurée.

Le cercueil était recouvert par les tambours et les clairons des sapeurs-pompiers, derrière lesquels suivaient l'Harmonie municipale, la Lyre et les Mélomanes avec leurs bannières voilées de crêpe.

Derrière ces Sociétés étaient portées les magnifiques couronnes offertes par le personnel municipal, la Musique municipale, la Lyre, les Mélomanes, la Philharmonique, les Sapeurs-Pompiers, la Fanfare des Sapeurs-pompiers, les Anciens élèves de l'école annexe, l'Ecole Nationale de Musique de Douai, et la Musique de la Garde Républicaine dont le défunt avait fait partie.

La Fanfare des Sapeurs-Pompiers précédait le corbillard qu'escortaient des pompiers en armes et sur lequel avait été placé le cercueil recouvert de l'uniforme du mort.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Coulesondre, chef de la Musique Municipale; Pierre Collier, Secrétaire général de la Mairie; Heisser, professeur à l'Ecole Nationale de Musique, et Henri Gres, sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le deuil était conduit par le frère du défunt qu'accompagnaient MM. Hénotte, adjoint au maire, et Gres, capitaine commandant la compagnie de pompiers.

Dans l'assistance on remarquait M. Dumont, adjoint au maire, de nombreux conseillers municipaux, tous les officiers de pompiers, M. Mognac, chef de la musique de l'Ecole d'artillerie, des délégués des anciens élèves de l'école annexe et de tous les services publics de la ville.

Le long de parcours, les musiques ont joué des marches funèbres.

Au cimetière, M. Hénotte, adjoint, a prononcé un discours, puis le commandant Gres et M. Collier, secrétaire général de la mairie, lui ont dit un dernier et suprême adieu.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum Exotic 21635

LILLE

Prise d'un repris de justice

Edmond Deroo, 28 ans, est un dangereux repris de justice qui, pas moins tôt, comparaît devant divers tribunaux correctionnels de notre belle République, pour des délits très divers et très curieux.

Il fut frappé tout dernièrement d'une mesure d'interdiction de séjour et prié de bien vouloir rester dans le Pas-de-Calais.

Mais Lille le tentait. Pris il y a quelques jours d'une invincible nostalgie il vint revoir notre bonne ville qui jadis fut le théâtre de ses exploits. Et mercredi, il se pavanait dans la rue Faidherbe, cabaret incolonnant son torse d'apache et dévisageant les passants en même temps que le dévisageait un agent.

Reconnu, le fripouille fut aussitôt appréhendé et conduite au poste de police, puis au parquet.

Un non-lieu

M. Blas, dit d'Aubrey, habitant Bondues et dont nous avons annoncé la mise en liberté provisoire, vient de bénéficier d'une ordonnance de non lieu, sur son mire de désintéressner les plaignants.

Retards de trains

Le train 217, devant rentrer en gare à 10 heures 20, a subi un retard de deux heures occasionné par une obstruction sur la voie de Mérignoni.

De ce fait tous les autres trains venant de Paris, ont subi le même retard.

La Mutualité

Célébrer les avantages de la Mutualité devient banal puisque tout le monde reconnaît ses mérites. Mais parler de la Société mutuelle qui a su réaliser, entre toutes, l'idéal social vers lequel tend notre humanité, en dépit des divergences politiques, est un devoir, et pour le remplir, il suffit de s'adresser à la **Mutuelle Parisienne**, parce que cette Société de prévoyance créée, dans les meilleures conditions, les ressources qui nous sont nécessaires pour mettre notre vieillesse à l'abri du besoin.

Cette jeune Société, qui a su réaliser déjà un chiffre d'affaires remarquable, et à qui différentes Expositions ont attribué les plus hautes récompenses, accepterait des agents partout où elle n'est pas représentée. En s'adressant à son siège social, 24, rue de Provence, à Paris, on peut obtenir d'ailleurs leurs renseignements gratuits. 22019

Agriculteurs du Nord

A l'ordre du jour de la séance mensuelle du 10 janvier, figurent plusieurs communications intéressantes de MM. Delehre Léon : La situation betteravière et la question des graines oléagineuses. — Monserrat : La vaccination anti-tuberculeuse des bovidés. — Saint-Léger : L'épreuve du galop-monté dans les concours départementaux des chevaux de gros trait. Rapport au nom de la Commission. — Hette-Grattepanche : La culture des cajère.

ROUBAIX

Bris de clôture

Dans la soirée de mercredi, vers onze heures plusieurs carreaux ont été brisés à une fenêtre du 1er étage, à la maison portant le numéro 163 de la rue du Congo, habitée par M. Edouard Lambert, directeur de tissage de M. Roussel-Mullié, rue de l'Amiral-Courbet. Bien que les ouvriers de cet établissement soient en grève, il ne s'ensuit pas cependant que le bris de clôture leur soit imputable.

Vicie du lait

Jeudi, à six heures du matin, la vicie du lait a été faite dans le 2e arrondissement par M. Delteil, commissaire de police. Dix-huit marchands ont été visités; trente échantillons ont été pesés et deux ont été prélevés.

Simple police

L'audience de simple police d'hier était présidée par M. Brocqueri, juge de paix de canton Sud; ministère public, M. Valois, commissaire central.

Trente-trois affaires, 21 nouvelles et 12 remises des audiences précédentes, figuraient au rôle ; seulement quatre ont chargé ; encore ces affaires présentaient-elles peu d'intérêt.

Un ouvrier tisserand, Emile Capelle, de Bousbecque, a été condamné à un jour de prison pour violences légères.

Notons une contravention pour avoir fumé dans le cimetière et une autre pour y avoir cueilli de la chicorée. Plusieurs contraventions à l'ordre pédicotoral relatif à l'attelage des chiens ; délaut de patenteage de poids ; défaut de plaques de voitures ; 4 contraventions pour ivresse, 4 pour violences, 1 pour tapage.

L'audience a été levée à 10 heures 1/2.

Commencement d'incendies

Hier vers une heure un quart, un commencement d'incendie attribué à l'échauffement s'est produit dans un séchoir de l'établissement de MM. Motte frères, filateurs de coton rue Dupuy-Trocie.

Les pompiers se sont portés sur les lieux et en quelques instants ils rendirent maîtres du feu.

Une centaine de kilos de coton ont été avariés et trois cheminées d'appel en bois brûlées. Les parties couvertes par une assurance s'élèvent à quelques centaines de francs.

— Vers 2 heures, un commencement d'incendie dû à un vice de construction de cheminée s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de la maison d'angle d'entre mitoyen de M. Charles Dewailly, rue du Gand, 26.

Mme Dewailly a éteint elle-même le feu à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

Adjudication des denrées nécessaires aux cantines scolaires

Il a été procédé hier après-midi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Victor Flament, adjoint au maire, assisté de MM. Du Lavoirie et Salson, membres de la commission d'écoles, et en présence de M. Bulté, trésorier, à l'adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant l'année 1906:

1er lot. — Viande de bœuf ou de vache, 14,500 k., à 1 fr. 50; 17,250 k. et 200 kilos de jarret de bœuf sans tendons à 1 fr.: 200 kr. Adjudicataire M. Delgrange au rabais de 17 fr. 50 0/0.

2e lot. — Saucisses 1500 k., à 2 fr. 65; 2075 kr. et 170 k. de mindous du pays à 1 fr. 90, 640 kr. Adjudicataire M. Demeyère, au rabais de 12 0/0 pour les saucisses et 11 0/0 pour le mindous.

3e Lot. — Haricots secs du pays, 6.000 kil. à 0,30. 2.000 frais; adjudicataire. M. Vanhoutte-Debarrigon, rabais 8 0/0.

4e Lot. — Pois cassés du pays, 1.450 dil. à 0,50, 725 fr.; même adjudicataire au rabais de 7,50 0/0.

5e Lot. — Epices : sel, cassonade, poivre, saigre 1204 fr. 60; adjudicataire, M. Flanchaert-Destombes, au rabais de 12,11 0/0.

6e Lot. — Riz, 8.000 kil. à 0,45, 900 fr., et 900 kil. terme tarchons à 0,35, 405 fr.; adjudicataire : Mme veuve Locat, rabais, 8,31 0/0.

Association Amicale et Mutuelle des agents de police

Les membres de l'Association se sont réunis mercredi à neuf heures du soir, en assemblée générale.

A l'unanimité, l'assemblée a décidé d'offrir le président d'honneur de l'Association à M. Gustave Dron, député-maire de Tourcoing.

Il a été ensuite décidé d'adresser une lettre de remerciements à l'administration et au Conseil municipal, pour l'augmentation de traitements de tous les agents à l'occasion du budget de 1906, ainsi que de la promesse, contenue dans le rapport de M. le maire, de subventionner la nouvelle Association qui va commencer à fonctionner régulièrement à partir de janvier.

A la Société de Géographie

Sous le titre de : *Lyon à Genève — La porte du Rhône à Bellegarde — La Valserine — Le tour de lac Léman*, une très intéressante conférence sera donnée à la Société de Géographie, dimanche prochain 31 décembre, à 4 heures 1/2, par M. Paul Vee Houcke, publiciste. Cette conférence sera illustrée d'un grand nombre de jolies projections toutes coloriées.

Accidents de travail

M. Victor Wallaert, 31 ans, employé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, a fait un faux pas en traversant les voies. M. le docteur Fichaux a constaté une hernie inguinale droite.

— M. Ferdinand Vercambre, 22 ans, tisserand chez MM. Toulemonde, Lardeuois, boulevard Gambetta, a été contusionné à l'index, au médius et à l'annulaire, qui ont été pris entre la roulaux et le rouet de son métier. Docteur Hurtes, 8 jours, sans complications.

— M. Alfred Evrard, 55 ans, chef-magasinier à la Condition Publique, s'est porté un coup de couteau au poignet droit en manœuvrant une balle de laine. Docteur Cuissot, 8 jours.

—M. Georges Morel, 22 ans, marchand, en service de M. Charles Dronsele, serrurier, rue d'Hervé, s'est fait une piqûre profonde à la main gauche. Un pansement aseptique fut nécessité. Docteur Delgrange, 10 jours.

— M. Désiré Verenne, 41 ans, ouvrier tisseur chez M. Aimable Liard, teinturier, rue Saint-Pierre, a fait une chute sur un brancard et s'est fait une contusion du côté gauche. Docteur Lagache, 15 jours.

— M. Rommel Gervais, 21 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 27, rattacheur chez M. Amédée Prouvost, s'est blessé à l'index droite en tombant dans le sour de Fustec. Quinze jours de repos.

— M. Auguste Vandepotte, âgé de 42 ans, demeurant en Belgique, homme de peine chez M. D. Wibaux-Florin, s'est fait une déchirure musculaire du deltoïde droit, en soulevant une caisse. Trois semaines de repos.

— M. Florent Vercouter, âgé de 17 ans, demeurant rue de l'Alma, 188, pédicleur à l'imprimerie Hewat Legros, a été blessé à la main droite en imprimant des cartes postales. Quinze jours de repos.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor VAISSIER. — Nouveau Parfum Exotic. 1243

Théâtre du Fontenoy

Dimanche 31 courant, M. P. Doussi, le sympathique directeur du théâtre du Fontenoy, nous donnera une représentation de la *Marchande de fleurs*, grande pièce en trois actes et dix tableaux, de M. Xavier de Montépin.

Cette pièce, qui a été pendant longtemps la propriété exclusive de la tournée Chartier, obtiendra certainement une foule considérable au théâtre du Fontenoy.

Le spectacle commencera à six heures.

Caisse d'épargne

Séance des 23 et 24 décembre : Versements, 80.155 francs ; remboursements, 48.292 fr. 14 ; chiffre nouveau, 62.

AVIS IMPORTANT. — Pour permettre l'arrêté des écritures de fin d'année, il n'y aura pas de séances les samedi 30 et dimanche 31 décembre.

Tournée Ch. Baret

Rappelons que les représentations de *la Belle Mère-Vitrine* seront données dimanche 31 décembre et lundi 1er janvier (matinée à 2 h. 1/2 et soirée : 8 h. 1/2.

Deux ballets. Grand défilé. Orchestre composé de Messieurs les Professeurs de Conservatoire de Roubaix.

Etat-Civil

Naissances du 28 décembre. — Octavie Vancoker, rue Roussel, 15 — César Gepdet, boulevard de Paris, 125 — Emile Laurent, rue Blanchemaille, cour St-Vincent, 1 — Ernestine Hespel, rue Lakeyette, 23 — Lucien et Jules Noël, rue Lakeyette, 26 — Julia Brodt, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 1 — Alice Dhooghe, rue Lakeyette, 19 — Angèle Demeyer, rue de Beaurewart, 15.

Décès. — Jean Cardon, 70 ans, cordonnier, rue Jules Derregnaucourt, 3 — François Derno, 46 ans, tisserand, rue Meyerbeer, 21 — Marie Hou, 59 ans, ménagère, rue St-Hubert, 25 — Cyrille Déair, 35 ans, employé, rue des Récollets, 1 — Cesar Dhont, 19 — Jean-Baptiste Messez, 11 mois, rue des Longues-Haies, 170, cour Clarisse, 18 — Clément Dewailly, 49 ans, employé, rue Blanchemaille — Carlos Noseda, 5 ans, boulevard de Belfort, 52 — François Turpain, 66 ans, journalier, rue Marc-Séguin, 17.

TOURCOING

Le Nouvel An

La mairie nous communique la note suivante :

L'administration municipale informe les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y sera pas de réception à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de renouvellement de l'année.

Pour les pauvres

M. le directeur de la succursale de la Banque de France a fait parvenir à l'administration municipale la somme de 300 fr. pour être convertie en secours extraordinaires aux indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance de Roubaix.

Cette somme a été versée entre les mains de M. le Receveur de cet établissement charitable.

Établissement de bains

Nous trouvons dans le rapport de maire sur le budget de 1906 le remarque suivante concernant l'établissement de bains:

Cet établissement *a été créé pour répondre* aux besoins de l'hygiène publique et nous ne saurions prétendre de couvrir nos frais. La charge d'emprunt qui a servi à le construire et l'amortissement du matériel dépassent au effet 40.000 francs.

Une fraction importante de cette somme constitue une sorte de contribution que nous nous sommes imposée volontairement pour mettre à la portée de la population, des habitants même les plus modestes, les moyens de satisfaire aux besoins les plus élémentaires de propreté, pour faciliter aussi le sport de la natation qui ne saurait être lui-même trop encouragé.

Y avons-nous réussi ? Les nombreux clients de l'établissement répondront pour nous, aussi bien que ceux qui n'y cherchent que la propreté corporelle que ces baignoires si confortablement installées leur procurent, que les personnes obligées par leur état de santé à se soumettre au régime des bains de vapeur, au massage, etc., sans oublier le légion d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui viennent y pratiquer la natation.

Il n'est pas sans intérêt, à ce propos, de rappeler que mille personnes environ des deux sexes ont attesté par une signature spontanément donnée, que depuis l'ouverture des Bains, elles avaient appris à nager dans la grande piscine, et encore ce chiffre est-il bien au-dessous de la réalité. Nous nous proposons ultérieurement d'y conduire d'une manière plus suivie les enfants des écoles communales (à partir de 8 ans), et l'on peut entrevoir le moment où l'état d'infériorité dans lequel se trouvaient sous ce rapport les Tourquennois dont le livret militaire portait incariablement la mention « ne sait pas nager » ne sera plus qu'un souvenir.

« En ce qui concerne l'exploitation des bains, les dépenses et les recettes se sont élevées environ de 20.000 francs avec [illegible]

Sauvegarde des [illegible]

Un crédit de 50.000 francs avait été [illegible] pour pourvoir le budget primitif de l'exercice [illegible] sociale et humanitaire [illegible]

M. le maire faisait alors d'après de l'inscription de ce crédit l'observation suivante :

« Le « Sauvegarde des Nourrissons » n'y figure que pour une somme de 20.000 francs. Nul doute qu'elle serait bien insuffisante si d'autres crédits ne venaient s'ajouter à cette dotation. Nul doute aussi que le bien qu'elle est susceptible de faire ne finisse par avoir raison de cette sorte de conspiration, de remous qui marquerait Tourcoing d'un stigmate odieux et qui devrait revêtir un caractère permanent. Nous ne voulons voir dans l'indifférence qu'elle rencontre parmi nombre de travailleurs de la fortune qu'un accès de mauvaise humeur qui disparaîtra quand la saine raison reprendra ses droits sur la passion politique et religieuse ».

Au budget de 1906, il a bien prévoir un crédit de 50.000 fr., au lieu de 20.000.

C'est, dit M. le Maire, que l'appel qui avait été adressé par le Comité de la Sauvegarde n'a pas été entendu. Les résultats de la somme ne sont guère encourageants et nous sommes bien obligés de nous rendre à l'évidence : la bonderie continue.

Nous le regrettons pour ceux de nos concitoyens qui n'ont pas su comprendre la portée humanitaire et sociale, le caractère de générosité et de désintéressement de cette institution qui, nous pouvons le dire aujourd'hui, et nous l'établirons prochainement par des chiffres précis, produit des résultats remarquables.

Nous remercions de leur collaboration dévouée ceux qui s'élèvent au-dessus de toute préoccupation d'opinion et de parti, nous ont aidé dans cette œuvre qui, dès l'année prochaine, aura revêtu ne forme définitive et produira son plein effet ; nous saurons du reste l'occasion de la faire connaître, de la mettre en relief, et peut-être, mieux apprécier, rencontrera-t-elle à Tourcoing un accueil plus chaleureux.

Quoi qu'il en soit, le but à atteindre est si noble et si important pour l'avenir de notre Ville, que nous n'hésitons pas à prélever sur les ressources communales l'argent nécessaire pour aider les mères et les enfants. La dépense s'élèvera cette année à environ 20,000 francs, et ne dépassera pas vraisemblablement ce chiffre en 1906. Nous ne portons au budget que 50.000 fr., voulant laisser une marge à la générosité intervenant de tous ceux qui tant par patriotisme local que pour remplir un devoir de conscience, désireront s'y intéresser.

Nouveau Quartier de la Gare

VENTE DE TERRAINS

L'Administration municipale a l'honneur de faire connaître aux intentions de mettre en adjudication publique, dans le courant de janvier 1906, quelques ares des parcelles de terrain du nouveau quartier de la Gare, et des offres acceptables lui sont faites.

Les amateurs sont en conséquence invités à adresser leurs offres, avant le 1 janvier prochain, à l'Hôtel de Ville, à M. Selembier, Adjoint au Maire. 4j.—5069

Etat-Civil

Naissances du 28 décembre. — Dhellevin Noël et Dessart Henri, rue Nationale, 122 — Nutin Marthe, rue du Pont-de-Neuville, 27 — Vromant Charles, rue de Courtrai — Delespaule Charles, rue de l'Epine — Carette Robert, rue de Wasquehal, 39 — Bétemam Jules, rue Colbert, 52 — Ryle Marguerite, rue d'Avrelo, 49.

Mariage — Entre : Delebarre Jean, employé et Dhellvin Célina, ménagère.

Décès. — Poriaux Gabriel, 4 ans, rue du Tonkinois, 16 — Vercamer Adèle, 29 ans, rue de Gand, 323 — Leclercq Fleurisse, 64 ans, rue de Lorraine, 8.

Menus faits locaux

Vers huit heures du soir, des malfaiteurs se sont introduits dans la boucherie Lemen, rue des Longues-Haies, et ont volé pour 30 francs de viande.

— Un malfaiteur inconnu a dérobé une Mercédès, une couverture de cheval appartenant à M. Désiré Debeyser.

La grève du tissage Roussel-Mullié

Le conflit entre M. Roussel-Mullié, fabricant, et ses ouvriers tisserands continue malheureusement.

Une entrevue a eu lieu hier à dix heures du matin entre une délégation de cinq membres des grévistes et le patron, devant M. Auriche, juge de paix du canton Nord-Est.

M. Roussel-Mullié a déclaré ne vouloir rendre à l'invitation de M. le Juge de paix que par déférence pour ce magistrat.

DERNIÈRE HEURE

Le Procès des Antimilitaristes

Paris, 28 décembre.

Urbain Gohier succède à Bousquet et parle des rivalités qui, sous le premier et le second Empire, divisèrent tre généraux et furent cause, selon lui, en partie, de nos défaites.

Les applications que présente ensuite Sadrin (Cibot) sont longues. Il conclut en criant : A bas l'armée ! A bas les patrons !

L'audience est levée à 6 heures.

LES BOMBES A PARIS

Paris, 28 décembre.

M. Buffet, concierge de l'immeuble occupé par la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, 9, rue Chaveas, ouvrait ce matin, vers huit heures, la porte cochère de la maison, lorsqu'il aperçut à terre, du côté droit, contre le mur et au-dessous de la connaître, un objet en forme de pin, mesurant 15 centimètres de hauteur et présentant la plus grande analogie avec les engins qui furent lancés rue de Rohan contre M. Loubet et le roi d'Espagne. En proie à la plus vive émotion, il fit prévenir aussitôt M. Tanguy, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, qui envoya quatre agents monter la garde autour de la bombe et empêcher les curieux d'approcher, car un rassemblement considérable n'avait pas tardé à se former.

Quelques instants après, M. Girard, directeur de laboratoire municipal, envoyait chercher l'engin par une voiture automobile et faisait procéder à son analyse.

Nous avons dit que M. Girard, directeur de laboratoire, considérait comme très dangereux l'engin découvert dans le square des Arts et Métiers. Au parquet, on croit fermement qu'il devait être déposé dans une grande épicerie. Seulement l'homme qui l'avait en sa possession s'a pu réitérer son dessein, parce qu'une surveillance très étroite était exercée autour des magasins. Il s'est alors défait de ce bombe en allant le déposer dans le square des Arts et Métiers.

M. Flory, qui est, en le fait, chargé de l'instruction de cette affaire, s'est rendu, hier, dans plusieurs épiceries afin de recueillir auprès des patrons et des gérants des renseignements sur certains individus que, jusqu'à plus ample informé, en tient pour suspects.

LA RÉVOLUTION EN RUSSIE

Chef de police fusillé

Moscou, 28 décembre.

Les révolutionnaires ont réussi à s'emparer de chef de la police secrète et l'ont fusillé après l'avoir traîné dans la boue.

Reprise du travail

Les luttes sanglantes semblent diminuer d'intensité bien que des collisions entre les troupes et les révolutionnaires continuent sur quelques points de la ville. Les banques sont restées ouvertes pendant une partie de la journée. Un certain nombre de fabriques ont repris le travail.

Saint-Pétersbourg 28 décembre.

75.000 ouvriers ont repris le travail dans soixante usines. Les usines Franco-Russes ont recommencé à fonctionner à la demande même des ouvriers.

Russe arrêté à Douvres

Douvres, 28 décembre.

Un Russe qu'on croit être un agent révolutionnaire, a été arrêté ce matin, au moment où il débarquait.

On a trouvé en sa possession 27 revolvers et 4.000 cartouches qui ont été saisies. Le Russe a été relâché.

Fabrique de bombes

Kieff, 28 décembre.

La police a découvert une importante fabrique de bombes, cachée dans une maison de la ville occupée par un grand nombre de locataires. Elle a saisi dix-sept bombes dont deux étaient chargées.

Homme d'équipe coupé en deux

A LA GARE DE BRUAY

Un employé de la gare de Bruay, M. Mention, 28 ans, était occupé hier soir à la formation d'un train ; au moment où il accrochait deux wagons, un refoulement se produisit et le malheureux tomba en travers d'un rail et fut coupé en deux.

Un mineur sous un éboulement

AUX MINES DE LENS

Le mineur Léopold Léon, âgé de 30 ans, demeurant rue Principale, 3, était occupé jeudi dans la journée à la veine du Soleil, fosse n° 11 des mines de Lens, lorsque tout à coup, un bois de soutènement se rompit et provoqua un éboulement. Enseveli sous les pierres, Léopold fut dégagé assez rapidement par ses camarades de travail.

Fortement contusionné sur tout le corps, le blessé fut transporté à son domicile. Son état est très grave.

DRAME PASSIONNEL

à Hénin-Liétard

Jeudi, dans la journée, M. Buchet, fatigué de pourrir son pensionnaire, Alfred X..., ouvrier ajusteur, âgé de 20 ans, qui se trouvait sans travail, le pria de quitter sa maison.

Cette mise en demeure et surtout hors demeure jeta ces pires résolutions le jeune Alfred : il sonnait précédemment Mlle Marie Buchet, âgée de 16 ans, fille de son logeur.

Sans laisser percer ses intentions, vers six heures du soir, il se rendit sur chemin de la fosse « La Parisienne » et attendit le sortie de ce malheureux, qui y travaille en qualité de lampiste. Au moment où la jeune fille passait à sa portée, Alfred X... tira sur elle un coup de revolver, l'atteignant à la joue. Voyant son amie rouler sur le sol et croyant l'avoir tuée, le meurtrier tourna son arme contre lui et se logea trois balles dans la tête.

Mlle Buchet fut transportée chez ses parents; son état n'est pas grave, la balle n'ayant fait qu'effleurer la joue. Il n'en est pas de même du jeune homme, qui reçut dans son dans une pharmacie voisine : on ne répond pas de le sauver.

L'explosion de Marcq-en-Barœul

Mort d'une victime

Nous disions mercredi la gravité des blessures et la situation désespérée dans laquelle se trouvaient deux malheureux ouvriers victimes de l'épouvantable accident qui s'est produit mardi matin dans la salle des diffuseurs à l'usine M. Minne et Cie, rue du Ribaut. L'un d'eux, M. Henri Pollet, 60 ans, grièvement brûlé sur tout le corps, avait été transporté à son domicile, rue de Halage, dans un état alarmant.

Nous apprenons qu'il est mort mercredi dans la soirée, après une agonie de deux jours, au milieu de souffrances atroces.

Quant au second, M. Emile Dillies, 27 ans, rue de l'Hospice, gravement atteint, son état inspire des inquiétudes.

Les praticiens qui le soignent ne peuvent encore se prononcer, les complications étant toujours à craindre.

Les autres blessés, MM. Louis Meurillon et Louis Deneuppe sont en voie de guérison.

L'EXPOSITION TÉXTILE

de Tourcoing

L'Exposition Internationale de Tourcoing est un événement industriel de premier ordre de nature à intéresser. Il s'agit ici d'une manifestation conçue et organisée d'après les principes des Expositions de l'Etat, et qui jouit de précieux avantage d'être appuyée par le Gouvernement. Le but économique qu'elle poursuit lui vaut encore le concours si flatteur de la Belgique.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Alsace sont brillamment représentées dans le Palais des Textiles qui occupe une superficie de 14.000 m. c. Jamais, même en 1900 à Paris, une aussi importante réunion de matière de filature, de peignage, de tissage, d'apprêt, et de teinture, n'a eu action sous les yeux du public, n'a été offerte à l'attention du monde industriel.

La mécanique, les machines-outils, l'électricité ont un Palais spécial qui couvre 3.000 mètres carrés ; les produits chimiques, les tissus, les Chambres de commerce, les industries du vêtement, de mobilier, de la parure humaine, disposent de belles galeries de 4.000 m. Puis le Palais de l'Alimentation, celui de l'Enseignement technique, de l'Hygiène sociale, sieire et spéciaux, complètent un merveilleux ensemble qui met cette Exposition hors de pair parmi les grandes Expositions.

L'extrême densité de la population des villes et communes agglomérées de Lille à la frontière, dont Tourcoing en trouve être le centre, le voisinage immédiat de la Belgique, constituent un champ d'affaires du plus haut intérêt pour les exposants.

La participation à l'Exposition internationale de 1906 se justifie par des considérations de premier ordre qui ont trouvé l'esprit d'un nombre considérable d'exposants, déjà inscrits dans toutes les classes.

FINANCES

Paris, 28 décembre.

Le marché débute très vivement sur les déclarations pacifiques de Guillaume II, et se cotise en hausse. Les Fonds étrangers sont bien demandés. Rentes très fermes. Notes 2 0/0 Etat 99.40. Les Sociétés de crédit sont bien tenues : Crédit Foncier 708, Crédit Lyonnais 1 030, Comptoir d'escompte 672, Société Générale 627.

Le compartiment industriel s'anime. Valeurs russes en nouveau progrès. Les Mines de Rand-Kaffirs valent 40. Le Saint-Raphaël-Quinquina coté 135 ex coupon. La Capillitas passe à 66. Le Rio Auer progresse à 810.

Au comptoir, au Banque, les transactions sur actions de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing sont restées très actives. On obtient à 949. Bien poisée que, pendant la période de construction, un intérêt intercalaire de 4 0/0, soit 10 francs, est alloué. La North-Egypt Land en [illegible] terme, coupons 40.50, coupon 45. On [illegible] 95 les obligations minier 3 0/0 [illegible] Portiches de France qui sont avantageuses : [illegible] participerait à 50 0/0 des bénéfices à partir de 1908.

Nos Chemins de fer gardent leur [illegible] de gens. Obligations P. L. M. [illegible] 2 1/2 recherchées ; P. L. M. 2 0/0 à 417 ; Ouest à 415.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 28 décembre.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1892 2 1/2 0/0 à primes, 100,75 ./. — Bruxelles 1902 3 1/2 0/0 à primes, 109,12 4/2 — Bruxelles-Maritime 1892 2 0/0 à primes 91,75 ./.

Obligations. — Anvers 1887 3 1/2 0/0 100, [illegible] ./. — Anvers 1893 2 0/0 105,75 ./.

Charbonnages. — Ardennes 800, [illegible] — Bascoup 687,50 — Bois-d'Avroy 320, [illegible] — Bonne-Espérance Centre 175, [illegible] — Charbonnages Belges 730, [illegible] — Chevalière 1705, [illegible] — Courcelles-Nord 2051, [illegible] — Concorde 2800, [illegible] — Crachet de Flénu 250 [illegible] — Espérance et Bonne-Fortune 654, [illegible] — Houx 1540, [illegible] — Grand-Buisson 1090, [illegible] — Grande Machine à Feu de Dour 2324,50 — Hornu 2300, [illegible] — Houillères Unies du Bassin de Charleroi 300, [illegible] — Marimont [illegible] — Mariemont-Bascoup [illegible] — Sacré-Calment 1100, [illegible] — Nord Charleroi [illegible] — Trazegnies 2010,50 — Trieux [illegible]

Industries diverses. — Produits Chimiques [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illegible] — Sociétés [illeg